



PRÉFÈTE DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires du Lot

Dossier suivi par :
Laurent LAMBERTY
Unité AJULE / Chef du pôle des procédures environnementales
0565236115 / laurent.lamberty@lot.gouv.fr

Cahors, le 03 JUIN 2026

Monsieur le président,

Vous avez déposé un dossier portant sur la demande de déclaration d'utilité publique, la création d'une servitude d'utilité publique avec enquête parcellaire, la cessibilité des parcelles et la demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'aménagement hydraulique et urbain de l'entrée Sud de Cahors.

Ce projet était soumis à une enquête publique qui devait se dérouler du 10 juin 2026 à 10h00 au 21 juillet 2026 à 15h00, comme cela vous a été notifié dans un précédent courrier.

Or, suite à des retards qui ont été pris dans l'exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête, un décalage s'impose. Il convient alors d'organiser **de nouvelles dates d'enquêtes**.

Ainsi, l'enquête publique se déroulera **du 1^{er} juillet 2026 à 10h00 au 11 août 2026 à 15h00**. Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, ainsi qu'en version numérique sur un poste informatique, à l'accueil général de la communauté d'agglomération du Grand Cahors afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures ouvrables.

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie de l'arrêté fixant les modalités de cette enquête ainsi que l'avis d'enquête publique rappelant les dispositions prescrites.

Je vous serais très obligée de bien vouloir accomplir les formalités qui vous incombent en tant que maître d'ouvrage. En effet, il convient que quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête soit avant le 16 juin 2026 et jusqu'à la clôture de celle-ci, de procéder à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la voie publique, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021 modifié relatif à l'affichage des avis d'enquête publique (joint en annexe).

Vous voudrez bien justifier de l'accomplissement de cette formalité en me retournant, sous le présent timbre, à l'expiration de l'enquête un certificat d'affichage (voir modèle joint).

Par ailleurs, vous procéderez au versement intégral du dossier d'enquête publique sur la plateforme www.projets-environnement.gouv.fr également accessible à la consultation du public.

Cet avis sera publié par mes soins dans les journaux « La Dépêche du Midi » et « MédiaLot » le 11 juin 2026 et rappelé le 2 juillet 2026.

Les frais d'insertion de cette publicité réglementaire vous seront directement transmis par les rédactions des journaux concernés (sachant qu'une première parution a été effective en date du 22 mai 2026 dans ces deux même journaux).

Dès réception des registres et des documents annexés, le président de la commission d'enquête vous communiquera dans la huitaine les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Vous disposerez d'un délai de quinze jours pour produire vos observations éventuelles.

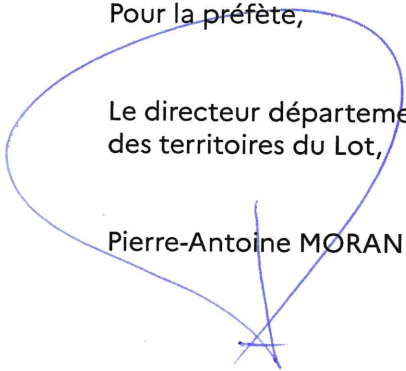
J'ajoute, enfin, que les frais d'indemnisation des membres de la commission d'enquête vous seront transmis par la présidente du Tribunal administratif de Toulouse à l'issue de l'enquête publique.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la préfète,

Le directeur départemental
des territoires du Lot,

Pierre-Antoine MORAND



Monsieur le président
Communauté d'agglomération du Grand Cahors
Hôtel administratif Wilson
72 rue Wilson
46000 Cahors